

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/05/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	10

Vote
A l'unanimité des membres présents
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE DE RIOM

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2024, le 24 Mai à 18:00, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE MONTFERMY s'est réuni à la Salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LONGCHAMBON Vladimir, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis de manière dématérialisée ou, par écrit à leur domicile aux conseillers municipaux qui en ont fait la demande, le 17/05/2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 17/05/2024.

Présent(s) : M. LONGCHAMBON Vladimir, Maire,
Mmes : CHARRETON Amandine, CHAUVY Christiane,
MM : ARNAUD Daniel, CONDAT Daniel, LEMAITRE Guy,
NOALHAT Alexandre, POURTIER Stéphane, ROBERT Claude

Excusé(s) ayant donné procuration : M. FAURE Pascal à M. LONGCHAMBON Vladimir

Absent(s) : Mme CHABERT Nadège

A été nommé(e) secrétaire : M. LEMAITRE Guy

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

2024_03_05 – FOSSES

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la commande publique ;

Considérant les prévisions budgétaires ;

M. le Maire rappelle les projets de remblaiement de fossé à Coëffe et de curage de fossés sur le territoire communal.

Il présente des devis s'élevant de 5 955,00 € H.T. à 7 770,00 € H.T. pour le remblaiement de fossé à Coëffe et de 15 600 € H.T. (sous réserve de roches) pour le curage de fossés sur la base de 8 kms, soit 1,95 € H.T. le m.

M. le Maire propose de valider les travaux de remblaiement de fossé à Coëffe et le curage de fossés à 1,95 € H.T. le m dans la limite de 8 kms pour l'année en cours.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

1. DECIDE la réalisation des travaux de remblaiement de fossé à Coëffe ;
2. DECIDE la réalisation des travaux de curage de fossés dans la limite de 8 kms pour l'année en cours ;
3. RETIENT le devis présenté pour un montant H.T. de 5 955,00 € pour le remblaiement de fossé à Coëffe ;
4. RETIENT le devis présenté pour un montant H.T. de 1,95 € le m, dans la limite de 8 kms ;
5. DONNE tous pouvoirs à M. le Maire pour l'exécution de cette délibération et signer toute pièce s'y rapportant.

Envoyé en préfecture le 31/05/2024

Reçu en préfecture le 31/05/2024

Publié le **04 JUIN 2024**

ID : 063-216302380-20240524-2024_03_05-DE



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

*Pour copie conforme :
En mairie, le 30/05/2024*

Le Maire

Vladimir LONGCHAMBON



Le secrétaire de séance

Guy LEMAITRE